Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID: 081-218102382-20230406-DELIB202313-DE

DEPARTEMENT TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOUL

CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le six avril à vingt-heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 30 mars 2023.

Nombre de Membres:

19

En exercice:

19

Présents:

13

Votants:

19

Présents :

Mrs - Mmes: MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme -VISTE- ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD- BERMOND Delphine - CARME Cédric - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - FABRE Claude -MAFFRE Xavier -

Absent:

Ont donné pouvoir :

Patricia KESZNER à Jérôme CROS - Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER - Martine BETEILLE à Xavier MAFFRE - Anthony DURAND à Magali NEGRE - JULIE DURAND à Muriel VISTE ESTIEU - Francisco

GIL COSTA à Claude FABRE

Secrétaire de séance: Cédric CARME

PEINTURES INTERIEURES DE L'EGLISE : OBJET : RESTAURATION L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer le choix d'un architecte en chef des Monuments Historiques pour la restauration des peintures intérieures de l'église

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de retenir la proposition de :

Monsieur Jean-Louis REBIERE Architecte en chef des Monuments Historiques - Agence Bossoutrot et Rebière -4 rue Pierre FONS 31 600 MURET

DEMANDE à Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 6 avril 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 7 avril 2023

